

## Réunion du Conseil Communal du 10 novembre 2021

### Ordre du jour :

1. Présentation du projet PINSS.
2. Approbation du devis estimatif relatif aux installations de football.
3. Adoption d'un devis relatif à la station de pompage Helfenterbrück.
4. Approbation de l'organisation scolaire musicale pour l'année 2021/2022.
5. Approbation de la convention Super Senior.
6. Approbation de la convention Pacte Nature.
7. Approbation d'un contrat de bail à loyer.
8. Confirmation de règlements temporaires de circulation.
9. Nominations aux commissions locales et syndicats intercommunaux.
10. Urbanisme : Approbation du PAP « Am Bëschelchen ».
11. Décision dans le cadre de l'exercice d'un droit de préemption.
12. Divers.
13. Affaires de personnel (huis clos) :
  - a) Décision portant sur une demande de prolongation de stage.
  - b) Décision portant sur une demande de démission.

### Présences :

Bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) ; Premier échevin Betty Welter-Gaul (LSAP) ; Second échevin Jean Claude Roob (LSAP). Conseillers : Maryse Bestgen-Martin (déi Gréng) ; Martine Dieschburg-Nickels (DP) ; Victoria El Khoury (LSAP) ; Laurent Glesener (DP) ; Jean-Marie Durrer (CSV) ; François Gleis (CSV) ; Léandre Kandel (DP) ; Paul Klensch (LSAP) ; Claire Remmy (déi Gréng).

**Absence excusée** : Marc Fischer (DP)

**Secrétaire communal** : Christian Muller

## **1 Présentation du projet PINSS**

L'Agente Régionale d'Inclusion Sociale (ARIS) Tamara Maia Romao présente le « Projet d'Inclusion Sociale à Strassen » (PINSS) aux membres du conseil. Elle est accompagnée de Laurent Reyter et de Danielle Bauer, membres de l'association « Sustained.lu », partenaire du projet.

Tamara Maia Romao explique que l'objectif du projet est la valorisation des compétences des bénéficiaires du Revenu d'Inclusion Sociale (REVIS) des communes de Strassen, Mamer et Steinfort. Les acteurs impliqués sont la commune de Strassen, qui a financé le lancement du projet et mis à disposition des locaux, ainsi que l'office social de Strassen et l'Office National d'Inclusion Sociale (ONIS) qui mettent à disposition les agents régionaux d'inclusion sociale issus des communes de Strassen, Mamer et Steinfort.

Tamara Maia Romao décrit brièvement l'historique du projet, issu d'un appel à projet de l'ONIS en mai 2019. Elle souligne le rôle de l'échevin Betty Welter-Gaul (LSAP) et de la conseillère Victoria El Khoury (LSAP) dans l'élaboration du projet depuis le début. Un premier projet « Traum'ACT » avec l'a.s.b.l. « SOURRIRE » (SOUtien entre Résidents et Réfugiés par l'Intégration, le Respect et l'Estime de soi) a été choisi en octobre 2019 dans le cadre du « Plan d'Action National d'intégration » (PAN), mais n'a pas abouti à cause de divergences de vue avec ladite association. Le projet « PINSS » a alors vu le jour et une demande de subside communal a été formulée avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Le premier atelier « PINSS », entre octobre et décembre 2020, a eu pour objet des travaux de peinture dans les nouveaux locaux. En mars 2021, l'association « Sustained.lu » a rejoint le projet.

Le projet allie des aspects sociaux et écologiques et a pour objectif principal d'augmenter l'estime de soi, la persévérance et l'endurance des bénéficiaires du REVIS, de diminuer leur isolement social et de les orienter vers un organisme d'affectation adapté, voire vers le premier marché de l'emploi. Accessoirement, le projet fait la promotion de l'anti-gaspillage, du zéro déchet et de l'« upcycling », et vise à renforcer les compétences linguistiques et sociales des bénéficiaires.

Laurent Reyter de « Sustained.lu » explique que son association a été créée en janvier 2017 et qu'elle comporte actuellement 5 membres. L'objectif principal de l'a.s.b.l. est la promotion de l'« upcycling », c'est-à-dire le fait de faire du neuf à partir de matériel récupéré, ainsi que des thématiques liées comme le « zéro déchet » et l'« anti-gaspillage ». Il cite en exemples des portefeuilles et sacs à main fabriqués à partir de restes de tissus ou de banderoles publicitaires obsolètes, des bijoux et des décapsuleurs fabriqués à partir de vieux skateboards ou des objets décoratifs fabriqués à partir de restes de bois ou de chutes de caoutchouc.

Laurent Reyter explique que « Sustained.lu » est partenaire du « PINSS » depuis mars 2021 et que ce partenariat s'inscrit dans le projet « SuPi » (« Sustained.lu » Projet d'inclusion sociale). Entre mars et mai, les locaux du projet ont été essentiellement aménagés avec du mobilier de seconde main ou récupéré dans des centres de tri. Ensuite a eu lieu la mise en place des ateliers qui ont débuté en juin. Les quatre ateliers en place sont encadrés par quatre membres bénévoles de l'association.

Les activités de l'atelier cuisine sont surtout axées sur l'anti-gaspillage et les participants travaillent le plus possible avec des aliments invendus ou bientôt périmés, récupérés auprès de magasins locaux, dont notamment le « Pall City Market » à Strassen. L'atelier bois, l'atelier couture et l'atelier créatif fonctionnent avec différents matériaux récupérés tels que les palettes en bois, les caisses à vin, de vieux jeans et d'autres restes de tissus, des banderoles publicitaires, du papier ou des chambres à air pour vélo. Laurent Reyter conclut sa présentation en montrant une série de photos du projet. Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) ouvre ensuite le débat.

Sur demande de la conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP), le bourgmestre précise que les locaux du projet se situent dans l'ancien appartement du portier de l'école « Hueflach ». La conseillère aimerait savoir comment les ateliers sont organisés concrètement et s'ils ont lieu quotidiennement. Tamara Maia Romao explique que les différents ateliers sont répartis sur la semaine, du lundi au vendredi, et qu'il y a entre 3 et 5 participants par atelier. Elle souligne qu'une telle organisation est aussi nécessaire en raison du volontariat des accompagnateurs. Le projet vise un engagement régulier et le respect des règles par les participants qui doivent signer une charte d'engagement. Martine Dieschburg-Nickels veut savoir si la participation aux ateliers est sanctionnée par une sorte de diplôme pouvant faciliter l'accès au premier marché du travail. Tamara Maia Romao estime que les participants actuels sont très loin de pouvoir rejoindre le premier marché du travail. Le projet vise plutôt à améliorer leurs compétences afin de leur permettre de participer à des mesures d'activation comme les travaux d'utilité collective (TUC). La remise de certificats est possible, bien que ceux-ci n'aient aucune valeur officielle. Une grande partie du travail initial a consisté à développer les capacités linguistiques ainsi que le respect des règles et horaires. Elle souligne que le projet n'en est qu'à ses débuts et que d'autres activités pourront être envisagées à l'avenir.

Martine Dieschburg-Nickels demande combien de personnes participent actuellement au projet. Tamara Maia Romao explique que le projet se limite actuellement à 15 bénéficiaires, principalement en raison de l'exiguïté des locaux en relation avec le risque de transmission de la Covid-19. Une augmentation du nombre de participants est envisageable dès que la pandémie sera terminée. Elle souligne aussi que certaines personnes pourront être orientées vers d'autres organismes de formation, permettant ainsi un roulement des participants à moyen terme. Dans les trois communes qui participent au projet, 140 à 150 bénéficiaires pourront potentiellement en bénéficier.

Le bourgmestre Nicolas Pundel souligne l'importance du bénévolat dans le cadre de la réalisation de tels projets et salue l'engagement des membres de « Sustained.lu ».

La conseillère Claire Remmy (déi Gréng) aimerait savoir comment les participants sont sélectionnés. Tamara Maia Romao explique que les bénéficiaires du REVIS sont soumis à une évaluation de compétences par l'Administration de l'Emploi (ADEM). S'ils ne sont pas prêts à rejoindre le premier marché du travail, ils sont redirigés par l'ONIS vers les Agents Régionaux d'Inclusion Sociale (ARIS).

Le bourgmestre Nicolas Pundel estime que de telles mesures d'activation apportent une aide précieuse à ces personnes et souligne que la commune emploie régulièrement des bénéficiaires du REVIS dans le cadre de contrats TUC.

La conseillère Victoria El Khoury (LSAP) veut savoir s'il y a aussi des participants qui animent des ateliers. Tamara Maia Romao confirme qu'une personne anime effectivement l'atelier cuisine, mais qu'un ARIS est toujours présent car un encadrement est nécessaire. L'échevin Betty Welter-Gaul (LSAP) remarque que, contrairement aux plans initiaux, il n'est pas possible de développer suffisamment les compétences des participants en seulement quelques mois afin de leur proposer un engagement dans le cadre d'un contrat TUC.

Sur demande de la conseillère Maryse Bestgen-Martin (déi Gréng), Tamara Maia Romao confirme que les problèmes linguistiques constituent le plus grand obstacle pour la plupart des participants. Elle estime aussi qu'il y a des obstacles d'ordre culturel, notamment chez les femmes venant de pays arabes qui n'ont souvent jamais exercé de travail en-dehors du foyer familial. Il y a aussi des analphabètes parmi les participants, ainsi que des personnes présentant des problèmes de santé.

Sur demande du conseiller Jean-Marie Durrer (CSV), Tamara Maia Romao indique qu'il n'y a qu'une personne de nationalité luxembourgeoise parmi les participants.

Le conseiller Laurent Glesener (DP) aimerait savoir si les participants pourraient à terme être employés par des structures comme le « Centre d'Initiative et de Gestion Local » (CIGL). Le bourgmestre estime que c'est possible en théorie. Betty Welter-Gaul (LSAP) souligne que les postes du CIGL sont en principe réservés aux personnes capables d'intégrer le premier marché du travail. Tamara Maia Romao explique que ce n'est pas impossible, mais que, dans ce cas, une procédure spécifique de l'ADEM est à suivre. Elle estime qu'une procédure plus courte pourrait être discutée avec les responsables de l'ADEM.

Le conseiller François Gleis (CSV) salue le projet. Il estime que le Luxembourg accueille beaucoup de demandeurs d'asile du monde entier et qu'il a dès lors aussi la responsabilité d'encadrer ces personnes afin de leur permettre de se construire un avenir. Il aimerait aussi savoir si les participants sont couverts par une assurance contre les accidents du travail. Tamara Maia Romao explique que les participants sont couverts par l'assurance de l'association « Sustained.lu ». Betty Welter-Gaul (LSAP) ajoute que les participants sont aussi

assurés via le ministère pendant leurs activités en-dehors des locaux du projet comme, par exemple, sur le chemin du travail ou pendant les cours de langue.

Le conseiller Jean-Marie Durrer salue le projet, mais se demande aussi s'il ne faut pas encadrer certaines personnes à plus long terme, notamment en développant leurs compétences linguistiques. Tamara Maia Romao explique que les participants ayant besoin de plus de temps peuvent participer sur une plus longue durée. Elle souligne que l'alphabétisation et les cours de langue devront toujours être assurés par des instances externes. La conseillère Victoria El Khoury (LSAP) rappelle que la commission de l'égalité des chances avait proposé la création d'un projet d'alphabétisation il y a trois ans, mais que le collège échevinal de l'époque n'avait pas jugé un tel projet prioritaire à Strassen à ce moment-là. Elle est d'avis qu'il y a une demande croissante pour un tel projet dans la commune. L'échevin Betty Welter-Gaul (LSAP) explique que de tels projets ont été discutés avec les représentants du ministère. Ceux-ci auraient néanmoins souligné que l'enseignement linguistique ne relève pas du même ressort que les projets sociaux et qu'il y a d'autres instances qui s'occupent de cela.

Sur demande de la conseillère Victoria El Khoury (LSAP), Tamara Maia Romao explique que les produits issus du projet pourront être vendus lors d'une prochaine édition du marché de Noël. Il n'y a pas encore eu assez de produits confectionnés pour cette année-ci.

## **2 Approbation du devis estimatif relatif aux installations de football**

Le conseil communal est appelé à approuver un devis estimatif relatif aux nouvelles installations de football. Le bourgmestre Nicolas Pundel rappelle brièvement que le remplacement de l'ancien terrain de football est nécessaire en raison du besoin d'espace pour les écoles et la maison relais qui se trouve à proximité. Il rappelle aussi qu'un site à proximité du centre aquatique « Les Thermes » a finalement été retenu pour la construction d'un nouveau complexe de football. Le bourgmestre estime qu'il s'agit d'un bon choix en raison de la position très centrale.

Le projet comporte deux grands terrains de football. Le terrain principal sera recouvert d'une pelouse hybride alliant gazon naturel et microfibres synthétiques, tandis que le deuxième terrain comportera uniquement du gazon synthétique. Le terrain principal disposera d'un bâtiment avec tribune couverte et vestiaires sur trois niveaux. Les locaux techniques et de stockage ainsi que des vestiaires se situent au sous-sol. Les vestiaires de l'équipe locale se situent au rez-de-chaussée qui accueillera aussi un local pour kinésithérapeutes et une salle de premiers soins. Le vestiaire sera équipé d'un bain froid pour la récupération musculaire par cryothérapie. Le bourgmestre estime que de tels équipements sont justifiés, car le FC Una Strassen joue désormais à un niveau sportif très élevé au sein de la division nationale. Le niveau supérieur du bâtiment accueillera les salles de presse, des salles de réunion et la buvette.

La tribune couverte offre 348 places assises et l'orientation du terrain est choisie de façon à ce que les spectateurs ne soient gênés ni par le soleil, ni par le vent, ni par la pluie de face. Des gradins supplémentaires avec 102 places assises et 200 places debout se trouvent sur le côté opposé du terrain principal. Le bourgmestre explique que les bordures de terrain peuvent accueillir des spectateurs supplémentaires. Il estime que le nombre maximal de spectateurs pour le terrain principal atteindra ainsi presque 1.000 personnes.

Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite et est équipé d'un ascenseur et d'emplacements adaptés aux chaises roulantes sur la tribune. Un deuxième bâtiment plus petit accueille la billetterie et un stand de restauration. Le terrain est entièrement clôturé et présente deux entrées principales.

Le bourgmestre explique qu'un grand parking à proximité de la tribune n'a finalement pas été retenu par crainte d'engorgement. Un parking plus petit avec 30 emplacements normaux, 3 emplacements pour personnes à mobilité réduite, des emplacements équipés de bornes de recharge pour véhicules électriques et des emplacements pour vélos sera construit à la place. Ce parking sera surtout réservé aux joueurs et membres du comité et l'accès sera limité par une barrière. Les visiteurs devront se garer sur l'un des 85 emplacements à l'extérieur du terrain ou sur le grand parking à proximité de l'école fondamentale Antoine de Saint-Exupéry, facilement accessible à pied.

La place libérée par le grand parking permettra la construction d'un terrain multisports entre les deux grands terrains. Le bourgmestre explique que ce terrain pourra aussi être utilisé pour l'entraînement des équipes de jeunes.

Le bourgmestre explique que les travaux d'aménagement des abords du complexe seront assez conséquents en raison d'un ruisseau qui devra être canalisé et d'un bassin de rétention qui devra être construit. Le terrain synthétique disposera d'un abri pour les joueurs des équipes de jeunes pendant les pauses et de gradins non couverts avec 320 places debout. Un bloc sanitaire avec un stand de restauration sera également aménagé.

Nicolas Pundel explique que le projet a été approuvé par le ministère des sports qui attend désormais l'approbation du conseil communal pour calculer le montant des subsides. Le bourgmestre explique que l'État rembourse en principe 35 % des coûts, mais seulement pour les structures qui ne génèrent pas de revenus. La tribune ou la billetterie ne sont donc pas subventionnables, contrairement aux installations purement techniques et sportives. Nicolas Pundel estime que le niveau de subventionnement final devrait atteindre 20 à 25 % du coût total.

Le coût estimé du terrain hybride s'élève à 1.642.000 euros, celui du terrain synthétique à 1.040.000 euros et celui du terrain multisports à 132.000 euros. Les travaux de canalisation aux abords du complexe coûteront 1.216.000 euros, les travaux préliminaires avec terrassement et installation de réseaux 2.036.000 euros. La voirie et les parkings coûteront 1.735.000 euros et l'ensemble des clôtures, mains courantes, soutènements et portails

890.000 euros. Le coût du bâtiment principal avec tribune s'élève à 7.746.000 euros, celui de la billetterie avec un stand de restauration à 484.000 euros et celui du bloc sanitaire près du terrain synthétique à 582.000 euros. Les aménagements extérieurs et plantations coûteront 1.714.000 euros.

Le sous-total des coûts de construction s'élève donc à 19.224.000 euros hors TVA et 22.492.000 euros TVA comprise. S'y ajoutent divers frais d'honoraires à hauteur de 2.318.000 euros, pour arriver à un coût estimé total pour le projet de 24.810.000 euros. Le bourgmestre souligne qu'en raison des fluctuations de prix actuelles, le budget a été établi avec une réserve pour divers et imprévus assez élevée de 20 % du coût total. Nicolas Pundel estime qu'il s'agit d'un projet très ambitieux dont le coût est justifié par le haut niveau de l'équipe locale. Pour conclure, il souligne que le montant du devis actuel est inférieur aux plans initiaux et que certains aspects ont été changés pour limiter les dépenses à un niveau plus raisonnable.

Sur demande de la conseillère Maryse Bestgen-Martin (déi Gréng), le bourgmestre indique que le bâtiment principal est en partie couvert de panneaux solaires. Le reste des bâtiments dispose de toitures végétalisées. Le complexe disposera aussi d'une installation permettant de capter l'eau de pluie pour l'irrigation.

La conseillère Claire Remmy (déi Gréng) s'étonne du pourcentage élevé de la réserve. Le bourgmestre explique qu'une réserve de 10 % est considérée normale pour de tels projets, mais que le collège échevinal a doublé cette réserve après la flambée des prix causée par la pandémie.

La conseillère Victoria El Khoury (LSAP) aimerait savoir si le coût élevé du projet se justifie par des mesures spéciales pour diminuer son impact environnemental. Le bourgmestre explique que le coût élevé s'explique principalement par l'ampleur du projet. Il souligne que des aspects écologiques ont été considérés à tous les niveaux du projet.

Le conseiller Laurent Glesener (DP) estime que les coûts de construction au Luxembourg sont considérables, même en considérant les subsides accordés par l'État. Il demande si un subventionnement supplémentaire pourrait être demandé à la Fédération Européenne de Football (UEFA). Le bourgmestre explique que ce n'est pas le cas pour des projets de ce type. Laurent Glesener regrette que le collège échevinal n'ait pas organisé une deuxième réunion « grand projet », d'autant que certains détails restent à discuter comme, par exemple, le fait que les gradins du terrain synthétique ne seront pas couverts. Il estime qu'un abri devrait être prévu pour les parents qui accompagnent leurs enfants à l'entraînement. Il estime aussi que le bâtiment principal ne s'intègre pas bien à l'environnement et qu'il bloque la vue sur le centre aquatique qui constitue en quelque sorte un point de repère architectural de la commune. Le conseiller Laurent Glesener estime qu'un concours d'architectes aurait pu être organisé pour ce bâtiment. Il pense aussi que la configuration du complexe aurait dû être analysée d'un point de vue urbanistique, notamment afin de réduire la densification du sol. Il se demande aussi si le terrain pourra être utilisé pour d'autres activités sportives ou des

manifestations culturelles. Il estime que toutes ces questions auraient dû être discutées dans une seconde réunion « grand projet ».

Le bourgmestre Nicolas Pundel estime que le collège échevinal a déjà adapté de nombreux détails afin de réduire les coûts. Il explique qu'un concours d'architectes aurait certainement mené à un coût supérieur et estime qu'un tel concours est normalement réservé à des structures plus prestigieuses comme des écoles et pas pour de simples gradins. Il souligne aussi que la commune a besoin de structures de haut niveau au vu des performances du club. Il remarque que les infrastructures de clubs comparables au Luxembourg sont souvent dans un état déplorable. Le fait que le bâtiment principal se démarque des alentours est un choix conscient des architectes qui se sont prononcés contre une adaptation à l'esthétique du centre aquatique. La vue sur le centre n'est d'ailleurs pas totalement bloquée. Au niveau de la densification du sol, le bourgmestre explique que ce problème concerne seulement le terrain synthétique, le terrain hybride étant perméable à l'eau de pluie. En ce qui concerne une couverture pour les gradins ou d'autres détails, il déclare que le collège échevinal ne s'opposera pas à de telles modifications si les membres du conseil communal les souhaitent.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) est d'accord avec le fait qu'un nouveau terrain était nécessaire. Elle déplore que les membres du conseil communal n'aient pas été impliqués davantage dans la planification et estime que le collège échevinal travaille de façon peu transparente. Elle aimerait savoir ce qu'il en est avec une bande de terrain en bordure du complexe, appartenant à la commune de Bertrange, et qui doit être échangée avec la commune de Strassen. Elle estime que cette parcelle permettrait l'aménagement d'un parking supplémentaire. Elle est d'avis que le parking près de l'école présente le désavantage que les visiteurs doivent traverser le village pour le rejoindre. Le bourgmestre explique que l'échange de terrains est en train d'être réalisé, mais que cette parcelle ne permettra pas la construction d'un parking puisqu'elle se situe en bord de route. Elle sera donc réservée à des plantations.

Martine Dieschburg-Nickels aimerait avoir des détails sur la façon dont le terrain sera clôturé. Le bourgmestre explique que des clôtures sont prévues autour des terrains, le reste du complexe avec le terrain multisports restant accessible. La conseillère aimerait aussi savoir si le collège échevinal s'était assuré du réalisme des coûts du projet. Le bourgmestre indique que les coûts correspondent aux prix du marché actuels. Martine Dieschburg-Nickels demande si le terrain pourra être utilisé pour d'autres manifestations comme des concerts. Le bourgmestre estime que c'est possible en principe, mais qu'un tel terrain n'est pas idéal pour de telles manifestations considérant les aspects de sécurité. Il remarque que le nouveau stade de Luxembourg ne permet pas d'y organiser des concerts pour cette raison. Martine Dieschburg-Nickels demande aussi comment les spectateurs peuvent être évacués en cas d'urgence. Nicolas Pundel explique qu'en-dehors de l'accès principal, il existe une sortie de secours sur le côté du terrain principal. Il estime que des accès supplémentaires pourront être aménagés en cas de besoin.

Le conseiller Léandre Kandel (DP) remarque que les saunas du centre aquatique disposent de fenêtres à peu près au niveau de la tribune. Le bourgmestre explique que cet aspect a été pris en considération et que les fenêtres ne sont pas visibles depuis la tribune. Il ajoute que le périmètre du centre aquatique est de toute façon entouré d'un remblai sur ce côté. Sur demande du conseiller, le bourgmestre confirme que la conduite d'eau utilisée pour l'arrosage de l'ancien terrain sera raccordée au nouveau complexe. Il explique que le bassin de rétention ne pourra pas être utilisé pour l'arrosage, principalement en raison de sa faible capacité.

La conseillère Maryse Bestgen-Martin aimerait savoir si le site est accessible aux vélos et si la commune va à terme créer un réseau de voies cyclables complet. Le bourgmestre explique que le chemin venant depuis les écoles permet un accès à vélo. Il estime que la commune devra effectivement réfléchir à la manière de réaliser un réseau cyclable complet.

Le conseiller Jean-Marie Durrer (CSV) remarque qu'il est ridicule que l'État accorde d'abord des subventions, pour ensuite redemander de l'argent via la TVA. Il estime que cette pratique ne fait aucun sens. Jean-Marie Durrer estime que le collège échevinal devra veiller à ce que les plantations soient réalisées de manière écologique, notamment en ce qui concerne les variétés de plantes. Il estime que la critique formulée par les conseillers DP à propos du coût élevé du projet est peu crédible puisque les mêmes conseillers exigent des extras comme un abri supplémentaire. Jean-Marie Durrer est aussi strictement contre l'aménagement d'un parking supplémentaire, estimant que la voiture individuelle n'a de toute façon rien à faire au centre du village. Le bourgmestre est également d'avis que l'utilisation de la voiture doit être réduite le plus possible, mais il estime aussi qu'un petit nombre de places sera toujours nécessaire.

Le conseiller Laurent Glesener explique que sa remarque à propos du coût élevé se référerait surtout aux différences de prix entre le Luxembourg et l'étranger. Il estime qu'un abri supplémentaire pour les gradins du terrain synthétique n'augmente pas le coût final de façon significative et qu'un tel abri constitue un gain de confort non négligeable pour les parents qui accompagnent leurs enfants lors de l'entraînement.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels donne raison au conseiller Jean-Marie Durrer quant à ses remarques à propos des voitures individuelles. Mais elle estime aussi que la transformation du transport individuel ne se fera pas demain. Elle salue au passage le fait que la station de voitures de location « Flex » de la commune est apparemment la plus utilisée de tout le pays. Cela montre à ses yeux que de plus en plus de personnes sont en train de changer leurs habitudes.

Le conseiller François Gleis (CSV) salue le fait que la commune aura désormais deux complexes sportifs distincts, avec le hall national des arts martiaux et le centre national de tir à l'arc d'un côté, et le centre de loisirs aquatiques et le complexe de football de l'autre côté. Il estime que cela permettra d'éviter des problèmes de stationnement lors de grandes manifestations. Il estime que le nouveau complexe est bien conçu et que le site choisi à

proximité du centre est excellent. À propos des discussions sur des équipements supplémentaires, il estime que des changements pourront toujours être réalisés ultérieurement s'ils s'avèrent vraiment nécessaires.

Le devis estimatif relatif aux installations de football est approuvé à l'unanimité.

### **3 Adoption d'un devis relatif à la station de pompage Helfenterbrück**

Le conseil communal est appelé à approuver un devis relatif à la construction d'un nouveau bassin de rétention avec dégrillage (« Entlastungsanlage mit Siebrechen ») en aval du bassin de rétention existant à Helfenterbrück. Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) explique que le bassin actuel recueille les eaux de pluie des communes de Strassen et de Bertrange, avant que celles-ci ne soient évacuées vers la station d'épuration à Beggen. En cas de fortes précipitations, le bassin sert aussi à éviter une surcharge du réseau et à retenir les matières solides avant que l'excès d'eau ne soit évacué vers le ruisseau à proximité. Le projet a été initié par le service des canalisations de la Ville de Luxembourg qui gère également le réseau de Strassen et Bertrange. Le coût total s'élève à 1,6 millions d'euros et est partagé entre les deux communes à parts égales. La part de la commune de Strassen s'élève donc à 808.500 euros. La planification et l'exécution du projet sont entièrement prises en charge par la Ville de Luxembourg.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) aimerait savoir si le projet est à mettre en relation avec la récente période de fortes précipitations en juillet. Le bourgmestre explique qu'il n'y a aucun rapport et que la nouvelle installation était déjà prévue depuis un certain temps. La conseillère demande comment sont traités les résidus solides filtrés par l'installation et s'ils ont une quelconque utilité. Le bourgmestre explique que les résidus contiennent toutes sortes de déchets et qu'ils doivent être éliminés en tant que tels.

Le conseiller François Gleis (CSV) veut savoir si le projet est subventionné par l'État ou par l'UE. Le bourgmestre explique que certaines installations comme les stations d'épuration et autres sont subventionnables. Les demandes de subventions sont gérées par le Service du canal de la Ville de Luxembourg au nom des communes. Il estime néanmoins que le projet à approuver n'est pas subventionnable.

Le devis est approuvé à l'unanimité.

### **4 Approbation de l'organisation scolaire musicale pour l'année 2021/2022**

Le conseil communal est appelé à approuver l'organisation scolaire musicale pour l'année 2021/2022. Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) explique que le coût total des frais de cours s'élève à 599.669 euros pour l'année scolaire en cours. 284 élèves issus de la commune sont actuellement inscrits à l'école de musique, dont 155 en cours de formation

musicale (solfège). En nouveauté au niveau de la formation instrumentale, il y a 11 élèves pour la flûte traversière et 6 élèves pour la clarinette. Il y a aussi 12 élèves pour le saxophone, 2 pour les petits cuivres, 4 pour les trombones, 2 pour les gros cuivres, 16 pour les percussions, 6 pour le chant, 37 pour la guitare, 2 pour la guitare électrique et 63 pour le piano. Il y a donc en tout 161 élèves de la commune inscrits en formation instrumentale.

Le bourgmestre remarque au passage qu'il n'approuve pas le fait que l'école exige que les élèves disposent d'un vrai piano. Il estime que cela constitue un gros obstacle pour les familles qui habitent un appartement et que la dépense est excessive pour des élèves débutants. Le bourgmestre se réjouit aussi que la « Fanfare Stroossen » a pu reprendre ses activités en dépit de la pandémie, avec plusieurs apparitions en public comme, par exemple, lors du traditionnel cortège du « Hämmelesmarsch ». Nicolas Pundel explique que l'école de musique participe aussi à un projet pédagogique avec le centre de logopédie, assurant la promotion de l'éducation musicale dans les écoles fondamentales. Pour conclure, le bourgmestre explique que les frais sont répartis entre les communes de la « Museksschoul Westen » proportionnellement au nombre d'élèves issus de chaque commune et que la part de Strassen se situe entre 30 et 40 % du coût total.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) salue le fait que des cours d'éducation musicale sont offerts dans les écoles fondamentales. Elle aimerait savoir comment l'enseignement musical sera impacté par le projet de loi N°7907 sur l'organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal. Le bourgmestre explique que la nouvelle loi prévoit la gratuité des cours jusqu'à un certain niveau pour les mineurs. Il pense que le coût d'une partie des frais devrait à l'avenir être remboursé aux communes, mais remarque aussi que le débat à propos de cette loi n'est pas clos. Personnellement, il craint que la valeur perçue de l'enseignement pourrait baisser à cause de la gratuité. Il estime que près de 98 % des parents sont tout-à-fait capables de supporter les frais.

Le conseiller François Gleis se réjouit du fait que le nombre d'élèves dans la formation instrumentale est à nouveau en train d'augmenter. Il souligne l'importance de l'éducation musicale dans les écoles fondamentales.

La conseillère Maryse Bestgen-Martin (déi Gréng) partage l'avis du bourgmestre en ce qui concerne la nécessité d'utiliser un vrai piano pour la formation.

La conseillère Claire Remmy (déi Gréng) estime que les pianos pourraient être échangés entre particuliers à un prix plus bas, comme c'est le cas pour d'autres instruments. Le bourgmestre explique qu'à sa connaissance, cette pratique n'existe pas pour le piano dans la commune. L'école de musique possède un certain nombre d'autres instruments qui peuvent être mis à disposition des élèves. La conseillère aimerait savoir s'il y a aussi des adultes inscrits dans l'enseignement instrumental. Le bourgmestre confirme que c'est le cas, surtout en piano et en guitare, mais aussi dans l'enseignement musical (solfège). L'école offre aussi un cours d'enseignement musical en langue anglaise.

L'organisation scolaire musicale pour l'année 2021/2022 est approuvée unanimement.

## **5 Approbation de la convention Super Senior**

L'échevin Jean Claude Roob (LSAP) présente le nouveau projet « Super Senior » qui vise à mettre en place un pool de seniors formés en accompagnateurs scolaires pouvant dispenser des cours d'appui à des élèves de l'enseignement fondamental. Le projet repose sur une convention avec l'association « Mouvement pour l'Égalité des Chances pour Tous » (MEC a.s.b.l.) qui s'occupe du recrutement et de la formation des seniors et qui gère les contacts entre parents et seniors. Ce service est facturé 0,8 euro par habitant de la commune et par année, le coût total annuel s'élevant ainsi à environ 8.200 euros.

Le bourgmestre Nicolas Pundel explique que l'association veille à la qualité de l'enseignement en évaluant les compétences des seniors et en leur donnant une formation pédagogique de base. Le projet est déjà en cours dans d'autres communes comme, par exemple, dans la région du Mullerthal.

La conseillère Maryse Bestgen-Martin (déi Gréng) aimerait savoir où les cours sont dispensés. Le bourgmestre explique qu'il s'agit de cours individuels dispensés au domicile de l'élève. Il souligne que l'association vise à créer une relation de confiance entre formateurs, parents et enfants, et que des entretiens préalables ont toujours lieu. Le projet ne vise pas uniquement un simple appui scolaire, mais s'apparente à un véritable coaching.

La conseillère Victoria El Khoury (LSAP) estime qu'il s'agit d'un projet très intéressant puisqu'il favorise l'inclusion des seniors tout en faisant profiter les enfants de leur expérience. Elle aimerait savoir quels sont les critères de sélection des seniors et qui décide du recrutement. Le bourgmestre explique que l'association fait la sélection sur base de ses propres critères. Un appel à candidature a déjà été envoyé à tous les habitants de la commune âgés de plus de 50 ans. La sélection est réalisée après un entretien entre les candidats et les membres de l'association. Celle-ci vise à s'assurer de la fiabilité morale et du niveau de compétences des seniors. Une habitante de la commune dispense déjà des cours de français. Le bourgmestre souligne que l'association a présenté un concept cohérent et qu'elle prend le recrutement très au sérieux. L'association présente aussi d'excellentes références à propos de son travail dans les régions du Mullerthal et de la Moselle.

L'échevin Betty Welter-Gaul (LSAP) explique que l'association exige des copies de diplômes et un extrait de casier judiciaire vierge, et qu'elle vérifie le niveau de compétence des candidats par des tests en langues française et allemande, ainsi qu'en mathématiques. Il y a aussi des rencontres régulières entre « super seniors », permettant à ceux-ci d'échanger ou d'organiser des activités communes en-dehors des cours. Il s'agit donc aussi d'un projet d'inclusion pour seniors.

La conseillère Maryse Bestgen-Martin veut savoir comment les parents peuvent inscrire leurs enfants. Le bourgmestre explique que cela sera communiqué dans une phase ultérieure, l'association étant actuellement en train de composer un pool d'accompagnateurs.

L'échevin Jean Claude Roob (LSAP) explique que l'offre des cours devra nécessairement s'adapter au nombre de bénévoles recrutés.

Le conseiller Jean-Marie Durrer (CSV) estime que les enfants qui font leurs devoirs à la maison relais ne pourront pas profiter de cette offre. Le bourgmestre confirme que l'association ne travaillera pas dans la maison relais, mais que le concept prévoit uniquement un accompagnement à domicile. Il explique qu'un autre projet est en préparation, visant à engager des étudiants pour dispenser de l'aide aux devoirs à la maison relais. Jean-Marie Durrer demande pourquoi l'offre n'est pas étendue à l'enseignement secondaire. Le bourgmestre estime qu'il est difficile de trouver des seniors pouvant assurer un enseignement à ce niveau.

Nicolas Pundel explique que les cours sont payants et que le tarif est fixé à 10 euros de l'heure. L'association touche 2 euros et l'accompagnateur le reste. Il estime qu'il s'agit d'un tarif abordable et que la non-gratuité est nécessaire afin d'éviter des abus. L'échevin Jean Claude Roob (LSAP) estime que les tarifs se situent largement en-dessous d'autres services d'accompagnement scolaire.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) regrette que le projet n'ait pas été débattu au conseil communal plus tôt. Elle estime que l'organisation d'une aide aux devoirs à la maison relais aurait dû être prioritaire. Elle estime qu'un projet se limitant aux seniors de la commune aurait été préférable et qu'il ne s'agit pas d'un vrai bénévolat puisque les accompagnateurs sont dédommagés. Elle pense aussi que la commission sociale et du 3e âge, le club senior et la commission de la jeunesse auraient dû être impliqués dans l'élaboration d'un tel projet. Elle estime aussi que le réseau « Hoplr » aurait pu servir à mettre en contact des accompagnateurs de la commune et les parents. Martine Dieschburg-Nickels est d'avis que le concept de l'association est trop professionnalisé et que l'offre ne résoudra pas le problème des enfants à la maison relais. Elle trouve inacceptable que le collègue échevinal ait signé la convention et lancé le projet en faisant sa publicité, sans attendre un débat au conseil communal. Elle annonce qu'elle n'approuvera pas la convention. Elle est d'avis que la commune aurait pu lancer son propre projet puisqu'elle dispose de nombreux bénévoles motivés et compétents. Le bourgmestre Nicolas Pundel souligne que le projet ne constitue qu'un élément parmi d'autres dans ce domaine et que la commune développe bien ses propres projets. Le collègue échevinal a bien conscience du fait qu'il faut aussi créer une aide aux devoirs pour la maison relais. Il explique que le club senior a bien été consulté. Il estime aussi qu'il serait naïf de penser qu'on pourra résoudre la problématique de l'accompagnement scolaire au sein d'une commission. Le projet est à voir comme une offre parmi d'autres.

Le conseiller Paul Klensch (LSAP) félicite le collègue échevinal pour avoir choisi ce projet, qu'il juge très important. Il salue le fait que le projet soit mis en œuvre par une association sans but lucratif. Il pense que l'application de voisinage « Hoplr » aurait effectivement pu être utilisée davantage pour favoriser la prise de contact des parents avec de nombreux jeunes enseignants habitant à Strassen. Il aimerait savoir si le collègue échevinal s'est renseigné auprès des communes où le projet existe déjà depuis longtemps, afin de savoir quelles ont été les expériences. Le bourgmestre explique que le projet a été largement couvert par les médias et qu'il connaît personnellement des personnes actives en tant que « super seniors » qui lui auraient fait part de leurs expériences.

Le conseiller Jean-Marie Durrer salue le principe du projet, mais estime qu'un dédommagement aussi faible ne sert à rien. L'échevin Jean Claude Roob (LSAP) estime que le dédommagement est censé couvrir les frais et que la non-gratuité protège des abus.

Le conseiller Laurent Glesener (DP) remarque que des frais de route s'ajoutent au dédommagement. Le bourgmestre souligne que le projet prévoit bien d'engager des seniors de la commune, contrairement à ce qui a été dit. Laurent Glesener estime que ce n'est pas le cas actuellement, puisque l'association est seulement en train de créer un pool. Il est d'accord avec le fait que la non-gratuité est importante pour sauvegarder la qualité de l'offre. Il trouve que le projet est à saluer comme un élément qui pourra contribuer à résoudre le problème de l'accompagnement scolaire. Par ailleurs, il est d'accord avec Martine Dieschburg-Nickels sur le fait qu'un projet local aurait été préférable. Il regrette également que le projet n'ait pas été débattu plus tôt au conseil communal.

La conseillère Victoria El Khoury (LSAP) aimerait savoir si la commune sera informée du travail des accompagnateurs sur le terrain et si elle fera une évaluation régulière du projet. Le bourgmestre confirme que la commune sera informée et qu'elle fera une évaluation après un certain temps.

Le conseiller Léandre Kandel pense également qu'une évaluation régulière par la commune est nécessaire. Le bourgmestre promet que cet aspect sera pris en compte et que la convention sera adaptée dans ce sens.

La convention est approuvée majoritairement avec trois votes contre de la fraction DP.

## **6 Approbation de la convention Pacte Nature**

Le conseil communal est appelé à approuver une convention relative au « Pacte nature » avec le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

L'échevin Betty Welter-Gaul (LSAP) explique que le nouveau pacte est un instrument similaire au « Pacte climat », et qu'il vise à rétablir la biodiversité au Luxembourg. Elle explique que l'État considère que les communes sont des partenaires incontournables, puisqu'elles détiennent 14 % du territoire national. Les communes sont appelées à jouer un

rôle de modèle en respectant des bonnes pratiques et en sensibilisant la population. Le catalogue des mesures du pacte touche à des thématiques comme la réalisation de plantations publiques en accord avec l'environnement naturel, la lutte contre la densification des sols et la pollution lumineuse ou la sensibilisation de la population aux besoins des insectes. Les communes contribuent ainsi au plan national de protection de la nature (PNPN), aux objectifs écologiques de la gestion de l'eau et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Betty Welter-Gaul (LSAP) explique que le pacte comporte un système de certification similaire au « Pacte climat ». Le catalogue des mesures permet de remporter 233 points au maximum. Le seuil de certification de base est atteint à 40 % avec 93 points. La certification « bronze » est atteinte avec 50 % soit 116 points, la certification « argent » avec 60 % soit 140 points et la certification « or » avec 70 % soit 163 points. Le montant des subsides est calculé sur base de ce score. La signature du pacte engage la commune à transposer les mesures du catalogue.

Les mesures du catalogue sont réparties entre plusieurs domaines, dont la mise en œuvre d'une stratégie générale, le milieu urbain, le milieu des paysages ouverts, le milieu aquatique, le milieu forestier, ainsi que la communication et la coopération. Un audit obligatoire sera fait au cours de la première année suivant la signature du pacte. Après la première certification, un audit sera fait tous les trois ans. L'État couvrira les frais pour les services d'un conseiller « Pacte nature » jusqu'à un montant maximal de 30.000 euros. Le collège échevinal a déjà signé une déclaration d'intention de participation le 24 septembre, tout en déclarant vouloir recourir à un conseiller nature externe en partenariat avec le Syndicat Intercommunal pour la conservation de la nature (SICONA). L'interlocuteur du côté étatique est le groupement d'intérêt économique « myenergy ».

Betty Welter-Gaul (LSAP) explique qu'une équipe « Pacte nature » sera créée dès que la commune disposera d'un conseiller. Cette équipe sera créée en collaboration avec la commission de l'environnement et de l'énergie. Elle comportera le représentant de la commune auprès du SICONA, un fonctionnaire communal, le responsable du service forestier, des membres de la commission de l'environnement et de l'énergie, un représentant du collège échevinal et des experts. Le « Pacte nature » sera valable jusqu'à 2030. L'échevin estime que la commune remplira dès le début de nombreuses exigences du pacte, et que celui-ci contribuera davantage à la protection de la nature.

Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) est également persuadé que la commune de Strassen remplit déjà un grand nombre d'exigences. Il critique néanmoins le fait que l'État lance un pacte après l'autre et que cela génère beaucoup de travail pour les communes. Il est cependant persuadé que la commune devrait signer le pacte.

Le conseiller Léandre Kandel (DP) estime qu'il existe effectivement un nombre important d'initiatives dans ce domaine. Il estime que le responsable du service forestier fait déjà un excellent travail dans ce domaine, que la commune travaille avec le SICONA et que le

nouveau pacte n'apportera rien de nouveau tout en générant des frais et une charge de travail supplémentaires.

Le conseiller Paul Klensch (LSAP) se rattache à la position du bourgmestre et du conseiller Léandre Kandel. Il aimerait savoir si la subvention de l'État d'un montant de 30.000 euros suffira à couvrir les frais d'un conseiller. Le bourgmestre estime que cela sera suffisant et explique que le collège échevinal n'a pas l'intention d'engager plus d'argent.

Le conseiller Jean-Marie Durrer (CSV) confirme que la gestion des forêts dans la commune est excellente, mais estime aussi que beaucoup d'autres endroits constituent de véritables déserts au niveau de la biodiversité. Il pense qu'un conseiller pourrait aider à mieux gérer les ressources naturelles de la commune et que le plan apportera une nouvelle dynamique.

Le conseiller Léandre Kandel est d'avis que des mesures de protection de la biodiversité sont déjà en place. Il estime que la signature du pacte n'est pas une nécessité.

La conseillère Claire Remmy (déi Gréng) ne partage pas l'opinion que le pacte est superflu. Elle estime que, contrairement au réchauffement climatique, la biodiversité menacée n'est pas encore perçue comme un problème important par la population. Elle est persuadée que le pacte aidera à susciter une meilleure prise de conscience de ces problèmes.

La conseillère Maryse Bestgen-Martin estime que les divers pactes lancés par l'État ont bien une utilité et qu'ils aident à créer une dynamique nouvelle pour résoudre des problèmes.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) partage la position du collège échevinal et de la conseillère Claire Remmy en ce qui concerne l'importance de la protection de la nature et de la sensibilisation. Elle estime néanmoins que les membres du conseil communal ont aussi la responsabilité de veiller à la manière dont les deniers publics sont dépensés. Elle est d'avis que le « Pacte nature » a surtout été créé pour aider les petites communes qui ne disposent souvent pas des compétences nécessaires pour s'attaquer à une problématique complexe comme la préservation de la biodiversité. Elle estime que ce n'est pas le cas à Strassen et que la commune dispose de moyens plus importants. Elle remarque qu'en dépit des subventions, la signature du pacte obligera la commune à engager des frais qui pourraient être mieux utilisés à d'autres fins. Elle estime que le responsable du service forestier fait un travail remarquable et que la commune devrait plutôt mettre en œuvre ses propres projets en collaboration avec le service forestier.

Le bourgmestre explique que le responsable du service forestier est déjà surchargé de travail. Il estime aussi que le pacte ne concerne pas seulement la forêt, mais la biodiversité dans tous les milieux. Il estime que les problèmes environnementaux ont pris une telle ampleur que toute aide est la bienvenue. Il pense aussi que la commune de Strassen ne doit pas se reposer sur ses lauriers dans ce domaine et qu'il est toujours possible d'améliorer les choses.

Le conseiller Jean-Marie Durrer estime que le pacte peut aussi avoir une fonction symbolique et qu'il peut jouer un rôle de sensibilisation important.

La conseillère Victoria El Khoury (LSAP) estime que la protection de la nature et de la biodiversité est certes importante, mais remarque aussi que les certifications prévues par de tels pactes mettent aussi les communes sous pression par crainte de ne pas atteindre les objectifs escomptés. Elle pense que la commune pourrait attendre avant de signer un nouveau pacte, notamment pour voir si les résultats des pactes existants correspondent bien aux attentes de la commune. Le bourgmestre estime que la commune a déjà fait beaucoup de progrès grâce au « Pacte climat » et que le « Pacte nature » pourrait apporter une dynamique comparable. Il explique que, personnellement, il ne s'est jamais senti mis sous pression à cause du niveau de la certification. Il est d'avis que les problèmes environnementaux constituent un problème urgent et ne pense pas que la commune devrait attendre pour mettre en œuvre des mesures.

Le conseiller Léandre Kandel est d'accord sur ce point, mais estime que la commune peut tout aussi bien, sinon mieux, mettre en œuvre de telles mesures. Il annonce que la fraction DP s'abstiendra lors du vote.

Le conseiller Laurent Glesener (DP) est d'accord sur l'importance de la protection de la nature, mais estime aussi que la commune devrait alors prendre ses responsabilités en augmentant substantiellement son budget dans ce domaine.

Le conseiller Paul Klensch (LSAP) estime que la plupart des arguments avancés sont pertinents. Il craint qu'en cas de non-signature, la commune pourrait subir un déficit d'image en dépit de l'important travail déjà accompli dans le domaine de la protection de la nature à la commune de Strassen. Il critique par contre le système de certification avec des points, inutile, indigne et qui rappelle l'école.

La convention relative au « Pacte nature » est approuvée majoritairement avec quatre abstentions des conseillers Martine Dieschburg-Nickels, Léandre Kandel, Laurent Glesener et Victoria El Khoury.

## **7 Approbation d'un contrat de bail à loyer**

Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) explique que la commune compte louer un appartement à une jeune famille de Reckange-sur-Mess, dont la maison a été touchée par les récentes inondations. Ils doivent quitter leur maison pendant plusieurs mois pour la remise en état. La famille n'a pas trouvé d'autre logement et la commune a proposé cette solution.

Le conseiller Laurent Glesener (DP) attire l'attention du collège échevinal sur une formulation dans le contrat de bail qui devrait être modifiée. Le conseiller François Gleis (CSV) salue le fait que la commune se montre solidaire envers une famille dans le besoin.

Le contrat de bail est approuvé à l'unanimité.

## **8 Confirmation de règlements temporaires de circulation**

Le conseil communal est appelé à confirmer plusieurs règlements temporaires de circulation concernant des chantiers dans la route d'Arlon, la rue du bois, la rue du Kiem et la rue des Romains.

Les règlements temporaires de circulation sont approuvés unanimement.

## **9 Nominations aux commissions locales et syndicats intercommunaux**

Le conseil communal est appelé à approuver plusieurs nominations aux commissions locales et syndicats intercommunaux.

Le collège échevinal propose de remplacer Luc Reisdorffer par Jens Stangier en tant que secrétaire administratif et rapporteur technique de la commission d'aménagement locale.

Le collège échevinal propose de nommer Luc Speltz en tant qu'adjoint au secrétaire de la commission des bâtisses.

Attendu qu'un poste de membre suppléant représentant le conseil communal au sein de la commission d'intégration est vacant, le collège échevinal a invité les membres du conseil communal intéressés à se manifester. Les conseillers Laurent Glesener (DP) et Claire Remmy (déi Gréng) ont déposé leur candidature.

Suite à la démission de Betty Welter-Gaul (LSAP) de son poste de représentante de la commune de Strassen au sein du syndicat intercommunal SIGI, le collège échevinal a invité les membres du conseil communal intéressés à déposer leurs candidatures. Une décision sur le congé politique supplémentaire à allouer sera prise en même temps. Le conseiller Paul Klensch (LSAP) a déposé sa candidature.

Le parti politique DP propose de remplacer Salvador Fernandez par Yannick Huss en tant que membre de la commission scolaire.

Le parti politique DP propose de remplacer Yannick Huss par Marc Schmit en tant que membre de la commission d'aménagement.

La conseillère Claire Remmy (déi Gréng) est élue en tant que membre suppléant représentant le conseil communal au sein de la commission d'intégration avec 9 voix contre 3 voix pour le conseiller Laurent Glesener (DP).

Le conseiller Paul Klensch (LSAP) est élu unanimement comme représentant de la commune de Strassen au sein du syndicat intercommunal SIGI. Le conseil communal lui accorde unanimement 5 heures de congé politique en relation avec cette fonction.

Le conseil communal approuve unanimement les autres nominations et remplacements.

## **10 Urbanisme : Approbation du PAP « Am Bëschelchen »**

Le Conseil est appelé à approuver le projet d'aménagement particulier « am Bëschelchen » du bureau d'architecture et d'urbanisme Beiler Francois Fritsch pour le compte du maître d'ouvrage Real Estate Strassen.

Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) explique que le PAP NQ doit être réalisé sur la parcelle dans la rue Thomas Edison qui est actuellement encore occupée par l'ancien siège de CREOS Luxembourg et par un parking. Le projet prévoit à terme la création de 30.000 mètres carrés de bureaux. Le terrain se situe dans une zone spéciale « Administration ». Le bourgmestre explique que, dans cette zone, tout logement est interdit en-dehors des logements de fonction de portier. Le terrain se situe dans une zone de bruit, mais celle-ci ne concerne pas les bâtiments. Une étude d'impact n'a donc pas été nécessaire. Une mesure de compensation sera nécessaire sous forme de plantation de huit arbres à tige haute en raison d'un petit biotope présent sur la parcelle.

Le projet sera réalisé en deux phases, le bâtiment existant avec 12.000 mètres carrés n'étant que remplacé dans une phase ultérieure. Le projet prévoit à terme la construction d'un campus de 5 à 6 nouveaux bâtiments. Le bourgmestre explique que le projet inclut un concept paysager qui prévoit la plantation d'essences indigènes et la construction de bassins d'orage. Le bourgmestre regrette que le concept de mobilité repose toujours principalement sur la voiture individuelle, bien que le projet souligne la proximité de la future ligne de tram. Les bâtiments seront reliés à la centrale de froid LuxEnergie qui se situera d'ailleurs sur le terrain voisin. Des panneaux photovoltaïques sur les toitures et des bornes de recharge pour véhicules électriques sont également prévus. Il existe aussi un concept acoustique visant à atténuer les bruits ambiants grâce à des espaces verts entre les bâtiments. Le PAP de 2,16 hectares a été analysé par la cellule d'évaluation de la commune qui l'a jugé conforme. 25,5 % du terrain sont cédés à la commune.

Sur demande du conseiller Léandre Kandel (DP), le bourgmestre confirme qu'un chemin en marge de la parcelle sera cédé à la commune pour l'accès à la centrale de froid.

La conseillère Maryse Bestgen-Martin (déi Gréng) remarque que le texte prévoit seulement la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques. Le bourgmestre explique que certains bâtiments seront couverts de panneaux, tandis que d'autres auront une toiture végétalisée. Le bourgmestre souligne que le projet devra de toute façon passer en commission des bâtisses et que le règlement des bâtisses prescrit une surface déterminée de panneaux photovoltaïques sans exception.

Le conseiller Jean-Marie Durrer (CSV) regrette que le projet envisage de sceller une grande surface. Le bourgmestre estime que c'est conforme aux réglementations en vigueur.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) regrette que le projet risque d'augmenter encore les problèmes de trafic dans le quartier, avant que le futur boulevard de Merl et l'extension du réseau LuxTram ne puissent apporter une solution à ce problème. Elle aimerait aussi savoir pourquoi le concept de mobilité prévoit de créer jusqu'à 600 emplacements de parking alors que le règlement des bâtisses ne prévoit qu'un maximum de 500 emplacements pour une telle surface. Le bourgmestre explique que ce chiffre est explicitement avancé sous réserve des fonctions encore à définir en rez-de-chaussée, les réglementations de la commune prescrivant également un nombre déterminé d'emplacements pour certaines activités comme des cafés ou des cabinets médicaux.

Le PAP « am Bëschelchen » est approuvé à l'unanimité.

## **11 Décision dans le cadre de l'exercice d'un droit de préemption**

Le collège échevinal propose de changer l'ordre du jour en reportant ce point à la fin de la réunion, afin d'en débattre en huis clos.

## **12 Divers**

La conseillère Victoria El Khoury (LSAP) aimerait savoir quelle est la démarche à suivre par une association pour être reprise dans la liste des associations et clubs subventionnés par la commune. L'échevin Betty Welter-Gaul (LSAP) explique que l'association doit faire une demande par courrier au collège échevinal. Le bourgmestre Nicolas Pundel (CSV) explique que la commune subventionne presque exclusivement des clubs sportifs ou culturels locaux, surtout en raison du nombre élevé d'associations en tout genre domiciliées à Strassen. La commune essaie donc de subventionner uniquement les clubs qui participent pleinement à la vie sociale. Les demandes sont dès lors traitées au cas par cas. Betty Welter-Gaul (LSAP) ajoute que les demandes doivent être accompagnées par une lettre de motivation et par les statuts de l'association. La conseillère Victoria El Khoury (LSAP) estime que ces informations devraient être mieux diffusées. La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) estime que la commune devrait définir des critères précis dans ce cadre.

La conseillère Maryse Bestgen-Martin (déi Gréng) remarque que le restaurant « Lion d'Or » est toujours ouvert et que le gérant a apparemment annoncé la fermeture pour fin décembre. Elle demande des détails sur l'action en justice de la commune contre le gérant. Le bourgmestre explique qu'une décision en deuxième et dernière instance est attendu pour le 21 décembre. La conseillère demande si la commune aura droit à des dommages-intérêts dans cette affaire. L'échevin Jean Claude Roob (LSAP) explique que c'est le cas en principe.

Maryse Bestgen-Martin demande quand le prochain marché d'occasion pour vêtements d'enfants sera organisé à Strassen. Le bourgmestre explique que le prochain marché aura lieu en mars 2022.

Maryse Bestgen-Martin suggère que la commune se rattache au projet « Klengschrëtt.lu » créé par « Umweltberodung Lëtzebuerg », « Natur & Ëmwelt » et « Youth for Climate ». Il s'agit d'un projet de sensibilisation gratuit proposant aux particuliers une multitude de petites actions visant à promouvoir de bonnes pratiques écologiques facilement réalisables. Le bourgmestre promet que le collège échevinal s'informerera sur le projet.

Le conseiller Léandre Kandel (CSV) explique que la cérémonie de bénédiction des tombes de la Toussaint a été perturbée par des personnes occupant le terrain de jeu à côté du cimetière. Il estime que l'aire devrait être fermée ce jour-là. Le collège échevinal promet de chercher une solution.

Le conseiller Paul Klensch (LSAP) estime qu'il y a eu un problème similaire lors de la Journée de commémoration nationale, le 10 octobre 2021, en raison du trafic. Il est d'avis que la place des Martyrs devrait momentanément être fermée pendant la durée de cette cérémonie.

Le conseiller Laurent Glesener (DP) estime que la morgue au cimetière ne correspond plus vraiment aux exigences des cérémonies et estime que la commune devrait réfléchir à la remplacer. Le bourgmestre explique que la commune est effectivement en train d'étudier un tel projet avec l'architecte qui a dessiné le nouveau complexe de football. Le projet prévoirait une construction moderne et plus grande au même endroit.

La conseillère Martine Dieschburg-Nickels (DP) demande des détails sur l'organisation de la fête de Saint-Nicolas de cette année. Le bourgmestre explique que la visite de Saint-Nicolas au centre culturel Barblé ne pourra toujours pas avoir lieu en raison de la pandémie. Les enfants recevront leur cadeau à l'école. Martine Dieschburg-Nickels explique qu'elle a reçu des plaintes du voisinage d'un nouveau bar-restaurant à la route d'Arlon en raison de nuisances sonores. En soirée, les exploitants mettraient la musique à fond. Le bourgmestre explique que la législation normale sur les nuisances sonores s'applique dans ce cas. Il estime que la commune ne peut pas faire grand-chose et que les voisins doivent eux-mêmes contacter la police en cas de problème.

Dans le contexte de la fête de Saint-Nicolas, la conseillère Claire Remmy (déi Gréng) attire l'attention du Conseil sur la polémique suscitée par le « zwarte Piet » aux Pays-Bas. Elle estime que le personnage du « Houseker » est similaire et aimerait avoir l'opinion du collègue échevinal sur ce sujet. Le bourgmestre estime qu'une telle polémique n'existe effectivement pas à propos du « Houseker », parce que le personnage est assez différent du « Zwarte Piet ». Il ne représente d'ailleurs pas traditionnellement une personne de couleur noire.

### **13 Affaires de personnel (huis clos) :**

- a) Décision portant sur une demande de prolongation de stage
- b) Décision portant sur une demande de démission